



SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
11 JUIN 2024

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
Article 152 du Code municipal du Québec

CANADA
Province de Québec

Municipalité de Montebello

À : Nicole Laflamme, Pierre Bertrand, Martin Deschênes, Jean-Philippe Comeau,
Benoît Millette, Dominique Primeau et Jésabelle Dicaire.

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL, par la présente donnée qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité est convoquée par le soussigné, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, pour être tenue à l'Hôtel de Ville au 550, rue Notre-Dame, Montebello, à **19 h 30, le 11 juin 2024** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

-Dépôt du rapport financier 2023 de notre CPA externe

Donné à Montebello ce 6 juin 2024

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier



**SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
11 JUIN 2024**

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt du rapport financier 2023 de notre CPA externe
5. Période de questions des citoyens
6. Levée de la séance



SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
11 JUIN 2024

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le 11 juin 2024 à 19 h 00 à la salle du conseil sise au 550, rue Notre-Dame, Montebello et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Pierre Bertrand, Martin Deschênes, Benoit Millette, Dominique Primeau et Madame la conseillère Jésabelle Dicaire.

Le conseiller Jean-Philippe Comeau a motivé son absence.

Les membres du Conseil procèdent au vote, excluant la mairesse, à moins d'avis contraire.

Monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, est aussi présent.

Il y a 0 personnes qui assistent à la séance.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Nicole Laflamme, souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare la séance extraordinaire ouverte.

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils croient être en conflit d'intérêts relativement aux matières qui seront traitées à l'ordre du jour.

2. Avis de convocation

Le secrétaire, monsieur Mario B. Briggs, constate que l'avis de convocation a été remis conformément à la loi.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Dominique Primeau

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté conformément à la loi.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4. Finances et trésorerie

4.1 Dépôt du rapport financier 2023 préparé par les vérificateurs de la firme Raymond Chabot Grant Thornton

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – MAMH a prolongé la date limite pour transmettre le rapport financier annuel du 15 mai au 15 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Danick Richer, comptable agréé, représentant la firme Raymond Chabot Grant Thornton, a complété l'audit externe et a présenté le rapport financier de l'année 2023 aux membres du conseil ;

2024-06-91

2024-06-92



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux dispositions prévues dans le Code Municipal du Québec, Monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, dépose ledit rapport financier 2023.

Il est proposé par Martin Deschênes

RÉSOLU

D'ADOPTER ledit rapport financier 2023 tel que produit par la firme Raymond Chabot Grant Thornton ;

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier, monsieur Mario B. Briggs à transmettre le rapport au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – MAMH.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5. Période de questions des citoyens

-Aucune question

2024-06-93

6. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par Benoit Millette

QUE la séance soit levée à 19h32.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

" Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal "

Et j'ai signé ce 23 Juillet 2024

Nicole Laflamme
Mairesse

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier